

Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 13 mars 2017
COMPTE-RENDU de PRESSE

L'an deux mil dix-sept, le treize mars à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Rémi GOUDSMETT, M. Michel BAUDRY – Mme Christel CARPENTIER, adjoints au Maire, M. Jean-Charles FONTAINE conseiller municipal délégué, M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Odile MARCHAND, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT, M. Nicolas MOLETTE, M. Romain DEHAIS, Mme Aurore RAUCH, Mme Martine DECOOL, M. Michel LEVIEUX, et Mme Annie LEFRANCOIS - conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Myriam BOUQUEREL donne pouvoir à M Jean-Pierre THEVENOT
M. Pierre-Yves JEGAT donne pouvoir à M. Michel BAUDRY
Mme Marlyse DOULET donne pouvoir à M Jean-Yves STEPHAN

Absentes excusées : Mme Brigitte HATTON, Mme Evelyne ARONDEL, et Mme Magali GOY

Date de convocation : 06 mars 2017

Monsieur le Maire constate le quorum, ouvre la séance à 20h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Yves STEPHAN est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 13 février 2017 : adopté à l'unanimité.

Délibérations :

URBANISME : Plan local d'urbanisme intercommunal – PLUi

Par délibération en date du 16 janvier 2017, le conseil municipal a délibéré, conformément à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR, article 136. Le conseil municipal s'est opposé au transfert de compétences en matière de Plan local d'Urbanisme, au profit de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

Considérant l'élaboration d'un SCOT - schéma de cohérence territoriale – établi au niveau du Pays Plateau de Caux Maritime, approuvé par délibération du comité syndical du 24 septembre 2014, et du PLH – plan local d'habitat,

Considérant le souhait de la commune de déterminer librement l'organisation de son cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, en application de son PLU modifié, approuvé par délibération du 16 janvier 2017, de l'intégration d'une approche environnementale de l'urbanisme - AEU@ -, de son règlement local de publicité, de son droit de préemption en milieu urbain,

Considérant la nécessité d'intégrer les communes nouvellement adhérentes à la CCCA2, et de développer un espace de coopération cohérent avec des objectifs communs à définir,

Considérant que la commune possède une parfaite connaissance de son territoire, de ses enjeux et de ses objectifs définis localement, comme les aménagements des zones à urbaniser, et les services à y développer, le conseil municipal, après avoir délibéré S'OPPOSE à l'élaboration d'un PLUi – plan local d'urbanisme intercommunal, à l'échelon du territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Adopté à la majorité – 1 voix contre – 2 abstentions.

Sauvegarde du patrimoine communal : restauration et sécurisation de l'orgue – demandes de subvention auprès des partenaires financiers

L'orgue, témoin précieux de la facture d'orgue de la fin du XIX^{ème} siècle, construit en 1877 par le facteur Gadault est complet et possède une tuyauterie de grande qualité. Cet ensemble qui révélera une belle puissance après travaux, a subi les aléas du temps. Il demande une restauration complète et une sécurisation de l'ensemble.

En allègement de la dépense estimative, le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible de ses partenaires financiers. Adopté à l'unanimité.

Ensemble sportif du SPORTICHAUX : étanchéité des voûtes – demandes de subvention auprès des partenaires financiers

Afin d'améliorer l'étanchéité du bâtiment, et l'isolation thermique qui permettra de réaliser des économies d'énergie, il serait nécessaire de procéder à la réfection des voûtes situées au-dessus du couloir desservant la grande salle, et les différentes salles d'activités d'arts martiaux.

En allègement de la dépense estimative, le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible de ses partenaires financiers. Adopté à l'unanimité.

Maison de santé pluridisciplinaire – demandes de subvention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le projet de santé déposé par les professionnels de santé en juillet 2016, auprès de l'ARS – agence régionale de santé de Normandie est toujours en attente de validation. La réunification des ARS de Haute et Basse Normandie engendre une redéfinition des critères d'éligibilité. Toutefois, il est nécessaire de poursuivre la démarche, en vue de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire. Il serait souhaitable d'engager une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à élaborer un programme technique détaillé. Ce document permettra de définir le programme fonctionnel et spatial de chaque espace utile.

La seconde phase permettra de rédiger le dossier de consultation pour la passation d'une mission de maîtrise d'œuvre.

En allègement de la dépense estimative, le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible de ses partenaires financiers. Adopté à l'unanimité.

Accessibilité aux bâtiments communaux suivant Ad'ap – 1^{ère} tranche de travaux – place Robert Gabel : demandes de subvention

L'agenda d'accessibilité programmé, confié à SOCOTEC, recense les dispositions visant à permettre l'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public. L'évaluation globale financière s'élève à plus de 500.000€. Il convient ainsi de définir une programmation pluriannuelle des travaux à réaliser.

Le conseil municipal décide d'engager une 1^{ère} tranche de travaux visant à permettre l'accessibilité des bâtiments communaux – place Robert Gabel.

En allègement de la dépense estimative, le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible de ses partenaires financiers. Adopté à l'unanimité.

HABITAT 76 : convention de réservation de logements pour la résidence Le Colombier et du Clos de l'Europe

HABITAT 76 a initié un programme de construction de 11 logements individuels à Cany-Barville, 6 pavillons au Clos de l'Europe et 5 pavillons – résidence du Colombier. HABITAT 76 propose à la commune de Cany-Barville, une convention de réservation de logements.

Le conseil municipal approuve la convention à intervenir avec HABITAT 76. Adopté à l'unanimité.

Finances : autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise l'engagement et le mandatement de dépenses d'investissement à hauteur de 12.308,80€. Adopté à l'unanimité.

Location d'un garage – impasse du Radais – détermination du prix de location

Un des deux garages fermés, situés impasse du radais, à proximité de la voute d'entrée Place Robert Gabel est désormais vacant. Ce local servait d'entrepôt de mobilier pendant la période des travaux à la Trésorerie.

Le conseil municipal décide de mettre en location ce garage vacant, et de fixer le loyer à 30€ mensuel pour un des locataires des appartements communaux situés Place Robert Gabel, et à 40€ mensuel pour tout autre candidat à la location. Ce loyer sera indexé suivant l'indice INSEE de référence des loyers. Adopté à l'unanimité.

AGENDA :

- Exposition à la médiathèque « les Semailles » sur le loup jusqu'au 31 mars 2017.
- Dimanche 19 mars 2017 – journée nationale du souvenir «des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie» - Commémoration organisée par la FNACA – rendez-vous à 10h00 devant l'Hôtel de Ville – 10h30 – messe à l'église paroissiale – 11h45 – cérémonie au monument aux morts
- Dimanche 19 mars 2017 à partir de 14h30 « fête du jeu de sociétés » – salle du Bailliage de Caux, organisée par le Conseil Municipal des Enfants, en partenariat avec la ludothèque de l'association ASCALUD.
- Vendredi 31 mars 2017 à 20h30 – salle Daniel Pierre – concert VIVA ITALIA – orchestre d'harmonie de la ville du Havre
- Dimanche 23 avril 2017 : 1^{er} tour des élections présidentielles – salle des mariages de l'Hôtel de Ville
- Dimanche 30 avril 2017 : repas des anciens – salle Daniel Pierre
- Dimanche 07 mai 2017 : 2^{ème} tour des élections présidentielles – salle des mariages de l'Hôtel de Ville
- Dimanche 07 mai 2017 : Fête de la Saint Siméon à la chapelle de Barville

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 03 avril 2017 à 20h30.

La séance est levée à 22h10

Fait à Cany-Barville, le 14 mars 2017.



Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT